



MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE RELATIVE À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE MARQUE SOFTCARE AU SÉNÉGAL

COMMUNIQUE

La Présidente de la mission d'information parlementaire relative à la commercialisation des produits de marque SOFTCARE au Sénégal informe l'opinion publique que ladite mission, instituée en application de l'article 51 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, a été officiellement installée le lundi 05 janvier 2026, après avoir été approuvée par le Bureau de l'Assemblée nationale le lundi 29 décembre 2025.

La cérémonie d'installation s'est tenue sous la présidence de l'Honorable Député Mbène FAYE, 4ème Vice-présidente de l'Assemblée nationale, conformément aux exigences de solennité et de rigueur attachées à l'exercice du contrôle parlementaire.

La mission est composée de onze (11) membres, désignés au sein de la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, dans le respect du pluralisme et répartis au prorata des entités administrativement constituées à l'Assemblée nationale. Elle comprend neuf (9) membres du Groupe parlementaire « PASTEF les Patriotes », un (01) membre du Groupe parlementaire « Takku Wallu » et un (01) membre représentant les Non-inscrits.

Le Bureau de la mission est constitué comme suit :

Présidente : Khady SARR ;

1^{er} Vice-président : Raqui DIALLO ;

2^{ème} Vice-président : Papa Tahirou SARR ;

Rapporteur : Boye BABY.

Investie d'un mandat à caractère temporaire, la mission est instituée pour une durée de trente (30) jours à compter de sa date d'installation, susceptible de prorogation par décision du Bureau de l'Assemblée nationale, au regard des nécessités de service et de l'exigence d'un établissement complet des faits.

Dans la stricte observance des règles encadrant le contrôle parlementaire, des secrets légalement protégés et des droits des personnes, la mission conduira, selon une démarche rigoureuse, contradictoire et documentée, les auditions, consultations, demandes d'informations et visites de terrain nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Elle formulera, au terme de ses travaux, des recommandations opérationnelles destinées à renforcer la transparence et la redevabilité publiques, à consolider la protection des consommateurs et à prévenir durablement les risques sanitaires.

La Présidente de la mission invite solennellement l'ensemble des administrations, organismes et parties prenantes concernés à apporter à la mission une coopération pleine et loyale, dans l'intérêt supérieur de la santé publique et de la confiance des citoyens.

Fait à Dakar, le 05 janvier 2026

**La Présidente de la mission d'information
Honorable Député Khady SARR**

